

09-511 - Aide sociale

Postulat du groupe PLR par Mme et MM. Jean-Charles Authier, Joël Zimmerli, Christophe Schwarb, François-Xavier Jan, Nicolas Marthe, Philippe Etienne, Alexandre Brodard, Fabio Bongiovanni, Amelie Blohm Gueissaz et Blaise Péquignot, portant sur les possibilités de faire face à une augmentation des dossiers relevant de l'aide sociale (Déposé le 7 décembre 2009) :

" Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de faire face à une augmentation éventuelle des dossiers ouverts au service de l'aide sociale, y compris ceux alternatifs à l'engagement de nouveau personnel, tels que la collaboration avec des institutions ou organismes externes à l'administration communale ".

Développement écrit

Il est possible que l'augmentation que l'on peut craindre ces prochains mois du nombre de cas relevant de l'aide sociale ne puisse plus être assimilé par le personnel actuellement en place. Dans cette perspective, il serait intéressant de comparer les avantages et inconvénients à faire appel à des organes externes à notre Administration pour traiter cette variation de la charge de travail. Outre la flexibilité et la rapidité de réaction qui peut être ainsi apportée, l'occasion d'enrichir nos compétences par l'échange d'expériences et les possibilités données de trouver des sources de financement alternatives méritent que nous étudions la question plus avant.

Ce postulat a été refusé le 2 février 2010 par la majorité de gauche (PVS + PS) qui y voyait une méfiance par rapport aux compétences de la Ville dans ce domaine.

Naturellement c'est surtout un manque évident d'ouverture afin d'envisager d'autres manières de faire qui est à déplorer dans cette décision.